

La marinade : une recette de mamie Thalassia...

Il vous faudra, si vous voulez réussir cette recette goûteuse-coûteuse, quelques ingrédients peu courants ; mais il est possible de les dénicher si on prend le temps, environ douze ans ...

Ingrédients :

*un peu plus de 4 millions d'euros
des attachés parlementaires interchangeables, mi-européens, mi-français, avec une
bonne dose d'indéterminés,
des sœurs, nièces, laquais de papa,
un procès vous condamnant à une lourde peine,
des juges politiquement rouges mais non syndiqués ...
Vous pouvez ajouter, si vous en avez le loisir, quelques cris d'orfraies.*

Prenez deux « fait-tout » parlementaires de bonne taille, et mettez-les à feu très doux pour éviter les débordements intempestifs et bruyants. Faites passer de l'un à l'autre, pendant douze ans, un douzième en gros de 4 millions d'euros, soit 333333,333... euros par an environ. Les euros, destinés originellement à payer les frais destinés au parlement européen, combleront, ainsi et peu-à-peu, les nécessités d'un parti besogneux car privé de ressources bancaires suffisantes jusqu'à qu'enfin parvienne l'appoint bienheureux poutinien ! Pas d'enrichissement protéinique du « chef »* de cuisine ; mais **quelques rogatons destinés à papa qui peine à payer son laquais, aux sœurs, nièces, copains** des unes et des autres, qu'ils soient ou non attachés parlementaires... Le tout non grevé d'impôt, cela va de soi.

La corruption patente de cette ragougnasse interparlementaire peu reluisante a sollicité l'odorat de l'« **autorité judiciaire** » qui, à la demande de l'UE, a **fourré le nez dans les « fait-tout » interlopes où se concoctait la marinade nauséabonde**. Haro ! Haro ! sur les juges rouges - et français - qui ont écrit la critique culinaire suivante : cuisine dégoûtante, corrompue, infecte et d'une sapidité écœurante ... Résultats : **condamnée à la prison, à une amende en proportion de la sale marinade, à inéligibilité pour cinq ans et immédiate !** Pauvre d'elle ! La « cheffesse » de cuisine en a laissé tomber sa toque ! Elle ne pourra pas se présenter en 2027 aux élections du guide M... des présidentielles !

Un ancien président de la République a, comme mamie Thalassia, des ennuis avec la justice, non pas l'« Institution » judiciaire mais l'« Autorité » judiciaire, si on en croit la Constitution ; le parquet a réclamé une peine de prison plus importante que celle à laquelle a été condamnée mamie Thassalia ... D'ici qu'il y ait une **autre manifestation pour défendre l'« état de droit » et la « démocratie »** ... et dénoncer la « politisation » des juges rouges !

1/ La corruption est condamnée par la LOI.

2/ La démocratie est le régime politique qui donne la parole au PEUPLE, qui écoute le PEUPLE, qui permet au PEUPLE d'édicter la LOI.

3/ L'état de droit exige que la LOI soit appliquée comme il se doit pour le PEUPLE et au nom du PEUPLE.

Que je sache, piquer du fric à l'UE, c'est piquer l'argent des contribuables européens. Même si les opinions de mamie Thassalia ne sont pas très favorables à l'UE, elle sait bien que les Français sont membres de l'UE : donc, **elle a barboté du fric français** ... Et sa marinade est bien antidémocratique et peu conforme à l'« état de droit » ! Alors, qu'elle assume ses actes, surtout si le procès en appel, benoîtement avancé en 2026, la condamne à nouveau pour sa marinade pas piquée des vers !

Capitalismus delendus est.

** La « cheffe » si vous voulez ajouter une idiotie à la bêtise*